

DROIT DU TRAVAIL

SESSION 1

Durée de l'épreuve : 2H

Aucun document autorisé

I - QUESTIONS DE COURS

a) LE TEMPS DE TRAVAIL - La durée du travail

1. Quelle est la durée légale du travail ?
2. Dans quel cas une durée équivalente à la durée légale peut-elle être instituée ?
3. Quelle est la durée maximum du travail
4. Quelle est la définition légale du travail effectif ?
5. Comment la loi définit-elle l'astreinte ?
6. Qu'est-ce qu'une heure supplémentaire ?
7. Le recours aux heures supplémentaires est-il entièrement libre pour l'employeur ?
8. A quoi les heures supplémentaires donnent-elles droit ?
9. Le droit à repos compensateur est-il ouvert au salarié dès que la durée de ce repos atteint une heure ?
10. Le paiement des heures supplémentaires et de leurs majorations peut-il être remplacé par un repos compensateur ?

b) LE TRAVAIL PRECAIRE : Le contrat à durée déterminée

1. Dans quelle situation une entreprise peut-elle recourir à un CDD ?
2. Quels sont les cas de recours au CCD et qui visent à l'exécution de tâches précises et non durables ?
3. Peut-on recourir à un CDD pour remplacer un salarié en grève ?
4. Peut-on recourir au CDD pour exécuter des travaux dangereux ?
5. Peut-on recourir au CDD après un licenciement économique du titulaire du poste ?

II – CAS PRATIQUE – TRAVAIL à TEMPS PARTIEL

Un de vos amis comptable depuis 25 ans dans une entreprise de 70 salariés, filiale d'un groupe pharmaceutique où est appliquée la durée légale du travail

Il vient d'être averti par le Directeur Administratif et financier qu'à la suite de la réorganisation des services rendue nécessaire par la restructuration du groupe, deux emplois dont le sien, allaient dans les prochains mois être transformés en emplois à temps partiel

Cette perspective l'inquiète car il s'est fortement endetté pour acheter son appartement et il n'a pu obtenir de renseignements précis sur l'ampleur de la réduction de son temps de travail.

Sachant que la modulation de ses horaires aura un cadre mensuel ou annuel – la décision n'est pas encore prise à ce sujet

Il vous interroge sur les points suivants :

- 1) *Peut-il refuser la transformation de son emploi à plein temps en emploi à temps partiel ?*
- 2) *La durée de son travail devra-t-elle, respecter un minimum et un maximum ?*
- 3) *Pourrait-il être amené à effectuer des heures supplémentaires, en période de bilan notamment ?*
- 4) *La répartition de la durée de son travail entre les semaines, les mois, etc... sera-t-elle définitivement fixée ou pourrait-elle changer en fonction de la charge de travail ?*
- 5) *Le travail de nuit peut-il être à temps partiel ?*
- 6) *Un nouveau contrat de travail devra-t-il être signé avant la transformation de son emploi ? (le chef de service lui a dit que pour tester la formule du temps partiel et l'adapter aux besoins de l'entreprise, un écrit ne serait établi qu'au bout de six mois) Si oui, son employeur encourt-il des sanctions ?*
- 7) *Dans l'hypothèse où ultérieurement, un emploi de comptable temps plein se révélerait vacant, aurait-il priorité pour obtenir le poste ?*
- 8) *Pourrait-il cumuler son emploi à temps partiel avec un autre emploi dans une autre entreprise ?*